

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3748)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD149

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« 3° Les mots : « les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent » sont remplacés par les mots : « les êtres vivants et la biodiversité » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de revenir à la mention des êtres vivants, plus large que la notion des espèces animales et végétales, comme faisant partie du patrimoine commun de la nation. L'Assemblée nationale a adopté la rédaction proposée par le présent amendement au cours de chacune de ses deux lectures.